

En cas d'événement majeur, sachez que toute aide est la bienvenue.

Un questionnaire est joint à cette plaquette pour nous permettre :

- De mieux vous connaître afin d'organiser les secours.
- D'identifier les moyens et les compétences disponibles au sein de Saint-Jean d'Hérans.

Numéros d'urgence

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Mairie : 04 76 34 98 35

Usine hydro-électrique EDF :

04 76 81 03 00

Alerte

En cas d'événement majeur, les cloches de l'église de Saint-Jean d'Hérans retentiront de façon continue.

Que faire en cas d'événement majeur?

- Ecoutez les consignes sur :

France Inter : 96,3MHz et 98,5MHz

France Bleue Isère : 100,3MHz et 92,7MHz



- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



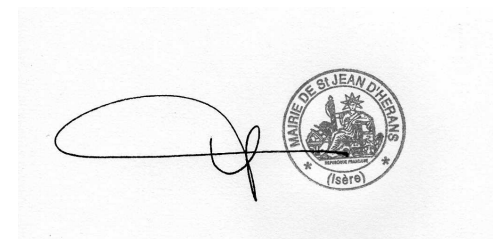
- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



- Ne téléphonez pas, laissez les lignes libres pour les services de secours.



Commune de Saint Jean d'Hérans



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

« Faire face aux risques majeurs »

BARRAGE DE SAINT PIERRE COGNET



Isère, riv. du Drac

Qu'est ce que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?

Quoi ?

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document permettant de faire face à la survenue d'événements majeurs nécessitant la mise en place d'une cellule de crise, comme par exemple un accident naturel ou technologique (inondation, éboulement...). Ce document recense les risques susceptibles d'être présents sur la commune, l'organisation ainsi que les moyens disponibles pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques.

Pour qui ?

Cet outil d'aide à la décision est destiné au personnel municipal (élus et agents). Il permet de formaliser une organisation de crise adaptée aux moyens de la commune.

Pourquoi ?

La commune de Saint Jean d'Hérans a l'obligation d'élaborer un PCS (décret du 13 septembre 2007) puisqu'elle est située dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI), plan de secours spécifique au barrage de Saint-Pierre de Cognet.

Par qui ?

La commune a fait appel à l'IRMa (Institut des Risques Majeurs) pour réaliser le PCS. L'IRMa a décidé de confier la mission à un groupe d'étudiants de Polytech'Grenoble, spécialité Prévention des Risques Industriels.



Risques susceptibles d'être présents sur la commune

Voici des exemples de risques présents dans la commune :

Lâcher d'eau du barrage de Saint-Pierre de Cognet

Risque de noyade si des personnes se promènent à proximité du lit du Drac.

Eboulement

Chutes de pierres ou mouvements de terrain.

Zone concernée : RD526 (Les Echarennas).

Feux de forêt

Forêts situées à proximité de la commune, broussailles ...

Zones concernées : Bongarrat, Les Rives, La Jargne...

Accident de Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Accidents impliquant des camions transportant du fioul, du gaz ou autre matière dangereuse...

Zones concernées : Tourres, Saint-Jean d'Hérans et tout hameau situé à proximité de la RD526.

Rupture du barrage du Sautet ou de Saint-Pierre de Cognet

Inondations liées à une onde de submersion

Zone concernée : La Loubière.

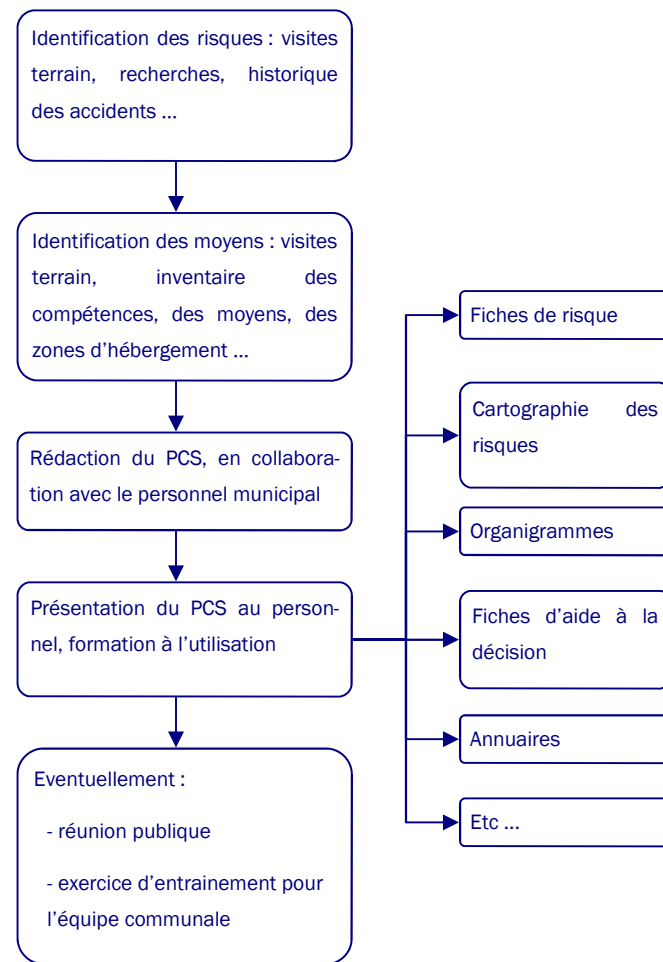
Séismes

Zone sismique.

Zone concernée : toute la commune.

Autres événements : Tempête, Chutes de neige, Canicules...

Déroulement du projet



Le PCS est réalisé par six étudiants de Polytech'Grenoble, ils sont encadrés par un ingénieur sécurité de l'IRMa (Institut des Risques Majeurs de Grenoble).